

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CAISSE REGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHÔNE ALPES

Société coopérative à capital et personnel variables au capital actuel de 70 658 206.25 euros
Siège social : 15-17, rue Paul Claudel – 38100 GRENOBLE
402 121 958 RCS GRENOBLE

Comptes individuels au 31/12/2005

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en date du 14 Février 2006

Bilan au 31 décembre 2005

(En milliers d'euros.)

Actif	31.12.05	31.12.04
Opérations interbancaires et assimilées	121 763	110 926
Caisse, banques centrales, CCP	114 140	108 682
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les établissements de crédit (Note 3.1)	7 623	2 244
Opérations internes au CA (Note 3.1)	639 960	716 998
Opérations avec la clientèle (Notes 3.2 et 3.3 et 3.4)	6 736 788	6 042 082
Opérations sur titres (Note 3.5 – 3.5.1)	391 239	337 746
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 3.5.2 – 3.5.3)	235 835	199 781
Actions et autres titres à revenu variable (note 3.5.2)	155 404	137 965
Valeurs immobilisées	461 047	445 684
Participations et autres titres détenus à long terme (Note 3.6.1 – 3.7)	349 380	333 439
Parts dans les entreprises liées (Note 3.6.2 – 3.7)	12 816	8 188
Immobilisations incorporelles (Note 3.7)	1 508	2 186
Immobilisations corporelles (Note 3.7)	97 343	101 871
Capital souscrit non versé	0	0
Actions propres	193	227
Comptes de régularisation et actifs divers (note 3.8)	181 864	190 127
Autres actifs	34 544	57 694
Comptes de régularisation	147 320	132 433
Total actif	8 532 854	7 843 790

Passif	31.12.05	31.12.04
Opérations interbancaires et assimilées (Note 3.10)	2 740	3 692
Banques centrales, CCP	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	2 740	3 692
Opérations internes au CA (Note 3.10)	5 243 656	4 788 232
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 3.11)	2 138 588	1 961 737
Comptes d'épargne à régime spécial	33 407	33 240

Autres dettes	2 105 181	1 928 497
Dettes représentées par un titre (Note 3.12)	19 917	22 701
Comptes de régularisations et passifs divers (note 3.13)	111 825	138 082
Autres passifs	34 430	69 453
Comptes de régularisation	77 395	68 629
Provisions et dettes subordonnées	226 329	180 595
Provisions pour risques et charges (Note 3.14)	73 156	31 394
Dépôt de garantie à caractère mutuel	0	7
Dettes subordonnées (note 3.15)	153 173	149 194
Fonds pour risques bancaires généraux (Note 3.17)	10 660	37 592
Capitaux propres hors FRBG (Note 3.18)	779 139	711 159
Capital souscrit	70 658	70 658
Primes d'émission	190 330	190 330
Réserves	439 827	391 808
Ecart de réévaluation	29	29
Report à nouveau	- 4 428	- 5 289
Résultat de l'exercice	82 723	63 623
Total passif	8 532 854	7 843 790

Hors-bilan	31.12.05	31.12.04
1° Engagements Données	1 527 032	1 590 869
Engagements de financement	1 119 482	1 230 450
Engagements en faveur d'établissements de crédit (hors CA)	0	0
Engagements internes au Crédit Agricole	0	145 714
Engagements en faveur de la clientèle	1 119 482	1 084 736
Engagements de garantie	405 565	358 787
Engagements d'ordre d'établissements de crédit (hors CA)	5 105	7 641
Engagements internes au Crédit Agricole	9 642	8 642
Engagements d'ordre de la clientèle	390 818	342 504
Engagements sur titres	1 985	1 632
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Titres à livrer au Crédit Agricole	0	0
Autres engagements donnés sur titres	1 985	1 632
2° Engagements reçus	1 525 651	1 239 306
Engagements de financement	1 147	3 315
Engagements reçus d'établissements de crédit (hors CA)	0	0
Engagements internes au Crédit Agricole	1 147	3 315
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	1 522 519	1 234 359
Engagements reçus d'établissements de crédit (hors CA)	188 040	157 802
Engagements internes au Crédit Agricole	124 199	131 494
Engagements reçus de la clientèle	1 210 280	945 063
Engagements sur titres	1 985	1 632
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Titres à recevoir du Crédit Agricole	0	0
Autres engagements reçus	1 985	1 632

Soldes intermédiaires de gestion

(En milliers d'euros.)

Compte de résultat	31.12.05	31.12.04
Intérêts et produits assimilés (note 5.1)	359 581	338 591
Intérêts et charges assimilées (note 5.1)	189 326	178 750
Revenu des titres à revenu variable (note 5.2.2)	20 619	14 990
Commissions (produits) (note 5.3)	134 695	122 188
Commissions (charges) (note 5.3)	15 873	15 106
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 5.4) (+/-)	570	- 3 065
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement assimilés (note 5.5) (+/-)	3 092	2 708
Autres produits d'exploitation bancaire (note 5.6)	24 049	24 072
Autres charges d'exploitation bancaire (note 5.6)	1 594	1 056
Produit Net Bancaire	335 813	304 572
Charges générales d'exploitation	180 884	174 123
Frais de personnel (note 5.7.1)	112 446	104 046
Autres frais administratifs (note 5.7.2)	68 438	70 077
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	14 482	15 573
Résultat Brut d'Exploitation	140 447	114 876
Coût du risque (+/-) (note 5.8)	- 23 258	- 11 077
Résultat d'Exploitation	117 189	103 799
Résultat net sur actifs immobilisés (+/-) (note 5.9)	1 267	- 1 114
Résultat courant avant impôt	118 456	102 685
Résultat exceptionnel (note 5.10) (+/-)	- 26 092	441
Impôt sur les bénéfices (note 5.11)	36 574	39 849
Dotations/Reprises de FRBG (+/-) (note 5.10)	26 933	346
Résultat Net	82 723	63 623

Annexe aux comptes individuels

Note 1. – Cadre juridique et financier.

Faits caractéristiques de 2005

A. – Le cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale 83 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2005, la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes fait partie, avec 40 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole s.a. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS rue la Boétie, qui détient elle-même 54,73 % du capital de Crédit Agricole s.a., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole s.a. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,51 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole s.a. détient 26 312 207 actions propres, soit 1,76 %.

Pour sa part Crédit Agricole s.a. détient 25 % du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes via des Certificats Coopératifs d'Associés qu'elle a émis en 2001.

Crédit Agricole s.a. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole s.a. à hauteur de leurs fonds propres.

1. – Mécanismes financiers internes au crédit agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Note 1.1. – Comptes ordinaires des Caisses Régionales.— Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « opérations internes au Crédit Agricole – comptes ordinaires ».

Note 1.2. – Comptes et avances à terme.— Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne logement, comptes sur livrets, PEP, etc) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à

Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 % puis 25 % puis 33,33 % et enfin 50 %, depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

– les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'État : celui-ci verse au Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts.

– les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Note 1.3. - Transfert de l'excédent de ressources monétaires des Caisses Régionales. — Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Note 1.4. - Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A. — Les excédents peuvent être investis au Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Note 1.5. — Opérations en devises. — Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à lui pour leurs opérations de change.

Note 1.6. — Comptes d'épargne à régime spécial. — Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Note 1.7. — Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A. — Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

B. – Les faits caractéristiques de l'exercice.

La Caisse Régionale Sud Rhône Alpes a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS la Boétie intervenue le 25 novembre 2005. Elle détient désormais 23 734 510 actions contre 22 764 632 auparavant. La part de la Caisse Régionale dans SAS la Boétie reste identique soit 2,94 %. Le prix de souscription était fixé à 23,83 € par action. La souscription de 23 112 milliers d'euros a été intégralement libérée par compensation à due concurrence avec les avances consenties antérieurement par la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes à la SAS la Boétie.

Note 2. – Principes et méthodes comptables.

A – Principes généraux retenus

Les états financiers de la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Le compte de résultat présenté en première partie de cette annexe correspond au format défini par le règlement 2000-03 du CRC.

Compte tenu de la taille de ses filiales et de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Note 2.1. – Crédits à la clientèle. — Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées dans l'une des catégories suivantes :

— Créances restructurées : La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées en 2005 par la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 1 691 milliers d'euros, dont 1 188 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la Loi Neiertz.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

— Créances douteuses : Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

– lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits).

– lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré.

- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

- Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

— Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— Créances douteuses compromises : Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux (note 3.3) .

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes classe dans les créances douteuses compromises les déchus du terme et les CDL de plus d'un an provisionnés à 60 % au moins.

En revanche la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pu identifier dans les créances douteuses compromises les dépôts à vue répondant à ces critères.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

— Provisionnement du risque de crédit avéré : Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de provision en tenant compte de la valeur de réalisation des garanties. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constitue les provisions correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

— Dépréciation des créances sur base collective : Conformément à la politique générale du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Ces provisions constituées à hauteur des pertes probables relatives à des créances non dépréciées sur base individuelle :

– portent sur des ensembles homogènes de prêts (ayant des caractéristiques de crédit similaires) ;

– et sont déterminées sur base collective à l'aide des outils de notation (modèle Bale 2) qui permettent d'estimer les pertes attendues au regard des caractéristiques de risque des contreparties observées.

Ces provisions ont été calculées sur les 4 ensembles homogènes suivants : Habitat, consommation, agriculture, professionnel. Les provisions constituées sur base collective s'élèvent au 31.12.2005 à 15 929 milliers d'euros. La provision sectorielle sur l'arboriculture de 5 163 milliers d'euros au 31.12.2004 a été intégralement reprise.

Note 2.2 Opérations sur titres.— Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 du Comité de Réglementation Bancaire et Financière, modifié par le règlement 94.05 du CRBF et le règlement 2000-02 du Comité de la Réglementation Comptable et l'avis CNC n° 2005-09, ainsi que le règlement 2002-03 du CRC en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement, et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

— Titres de transaction : Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont

– soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;

– soit (*le cas échéant*) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché. Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction

– les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,

– les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

— Titres de placement : Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas compris dans les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne. La valeur d'inventaire est le prix de marché.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des provisions pour dépréciation destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une provision spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la provision est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (note 2.1 Crédits à la clientèle – Provisionnement du risque de crédit avéré).

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe n'est pas étalée de façon actuarielle sur la durée résiduelle du titre ; L'adoption de la méthode actuarielle n'aurait eu aucun impact significatif.

— Titres d'investissement : Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention manifeste de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas provisionné les moins-values latentes.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

— Titres de l'activité de portefeuille : Conformément au règlement 2000-02 du Comité de la Réglementation Comptable, et à l'instruction 2000-12 de la Commission Bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

Note 2.3. – Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme :

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Note 2.4. – Immobilisations.— La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique depuis le 1^{er} janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique, parallèlement la méthode de comptabilisation des actifs par composants conformément au CRC 2004-06. Par ailleurs, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant à la clôture de l'exercice.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 40 ans
Second oeuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (linéaire ou dégressif)
Matériel spécialisé	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

— A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Note 2.5. – Conventions de garantie internes.— Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celui-ci.

A contrario, Crédit Agricole S.A. (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des caisses régionales. A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole s.a., au cours de l'exercice 2001, un « Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ».

Note 2.6. – Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière.— La Caisse Régionale de Sud Rhône Alpes applique à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse Régionale de Sud Rhône Alpes provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, engagements externalisés auprès d'un organisme spécialisé.

Trois fonds rentrent dans les engagements en matière de retraite et indemnités de fin de carrière et sont couverts auprès de la compagnie d'assurance PREDICA par des contrats d'assurances éligibles.

— L'IFC couvre les indemnités de fin de carrière dont la Caisse Régionale est redevable à l'égard de ses salariés à l'occasion de leur départ en retraite.

— Le régime de retraite complémentaire des Cadres de Direction. Sont éligibles les cadres de Direction régis par la convention collective des Directeurs Généraux, Directeurs généraux adjoints, sous directeurs.

— Le FOMUGEI, régime de retraite complémentaire des Présidents des Caisses régionales.

Les cotisations versées à cet organisme sont actualisées et comptabilisées sur l'exercice au titre duquel elles sont dues.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes

Note 2.7. – Provision pour risques sur GIE d'investissement.— Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale Sud Rhône Alpes au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

— Provision liée à la fusion (régime de faveur) : Une provision a été constituée lors de la fusion pour l'impôt sur les sociétés à acquitter sur les plus-values à court et à long terme relatives aux éléments amortissables reçus, pour la fraction taxable déterminée dans les conditions de l'article 102-1 de l'annexe II au Code Général des Impôts.

Cette provision est reprise annuellement suivant la durée moyenne pondérée des amortissements des biens apportés (sur 15 ans) ; cependant, à chaque cession d'un des biens apportés, la plus value sera taxée et le montant de cette provision repris.

Note 2.8. – Impôt sur les bénéfices (charge fiscale).— D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution additionnelle de 3 % et de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Note 2.9. – Conversion des opérations en devises.— Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la commission bancaire, la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque. La Caisse Régionale de Sud Rhône Alpes, du fait de l'adossement de ses opérations à Crédit Agricole S.A., n'est pas exposée au risque de change.

Note 2.10. – Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.).— Institué par le règlement 90.02 du CRBF, relatif aux fonds propres, ce fonds représentait au 31/12/2004 un montant de 37 592 milliers d'euros inscrit au passif du bilan. Au 31/12 /2005 ce fonds ne représente plus que 10 660 milliers d'euros. Afin d'assurer la cohérence avec les normes IFRS certains risques parfaitement documentés ont été reclassés en provisions pour risques et charges. (cf infra § changement de méthode et de présentation des comptes)

Note 2.11. – Instruments financiers à terme et conditionnels.— Les principes comptables appliqués sont essentiellement fonction de l'intention avec laquelle les opérations sont effectuées. Selon le règlement 99.04 du Comité de la réglementation comptable relatif à la communication financière sur les risques de marché, ces instruments font l'objet d'une classification par la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes en fonction de l'intention exprimée par l'établissement.

La Caisse Régionale Sud Rhône Alpes utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins de

— couverture du risque de taux d'intérêt relatif à un élément ou un ensemble d'éléments homogènes : Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

— Couverture de risque de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan. Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Note 2.12. – Emprunts obligataires.— La Caisse Régionale Sud Rhône Alpes applique, depuis le 1^{er} janvier 2003, la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du Règlement 99-07 du 24 novembre 1999.

B. – Changements de méthode et de présentation des comptes.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants.

L'application du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des Actifs, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, n'a pas eu d'impact.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique également par anticipation, à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Cet avis modifie notamment le règlement CRC 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels, afin de faire converger certaines dispositions de ces textes avec celles de la norme IAS 39, notamment celles relatives aux titres de transaction et d'investissement. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact au 1^{er} janvier 2005.

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002.03, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes calcule à compter du 1^{er} janvier 2005 ses provisions sur créances douteuses sur la base des flux futurs actualisés.

Les effets qui découlent de l'actualisation constituent un changement de méthode. Celui-ci est évalué à 4 428 milliers d'euros et a été comptabilisé en diminution des capitaux propres au 1^{er} janvier 2005.

Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence entre les comptes consolidés établis conformément aux normes IAS et ses comptes individuels, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constitué différentes provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques déjà identifiés et antérieurement couverts pour partie par des fonds pour risques bancaires généraux.

Ces provisions ont été dotées par le résultat exceptionnel et concernent :

— le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, pour lequel la provision ressort au 31 décembre 2005 à 20 619 milliers d'euros.

— les risques opérationnels, pour lesquels une provision a été dotée à hauteur de 4 918 milliers d'euros.

Le montant des FRBG repris en contrepartie de ces dotations s'élève à 26 932 milliers d'euros.

Notes 3. – Informations relatives aux postes de bilan.

Note 3.1. – Répartition des créances sur les établissements de crédits par durée résiduelle :

(En milliers d'euros) Créances	Durée résiduelle							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en Principal	Créances rattachées	Total 31.12.2005	Total 31.12.2004
Etablissements de crédit :								
Comptes et prêts :								
- à vue	5 452	0	0	0	5 452	6	5 458	78
- à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	2 157	2 157	8	2 165	2 166
Total	5 452	0	0	2 157	7 609	14	7 623	2 244
Provisions					0	0	0	0
Valeurs nettes au bilan							7 623	2 244
Opérations internes au Crédit Agricole :								
Comptes ordinaires	183 163	0	0	0	183 163	419	183 582	214 270
Comptes et avances à terme	74 349	130 426	160 250	334	365 359	6 754	372 113	418 463

Prêts subordonnés	0	0	0	84 200	84 200	65	84 265	84 265
Total	257 512	130 426	160 250	84 534	632 722	7 238	639 960	716 998
Provisions					0	0	0	0
Valeurs nettes au bilan							639 960	716 998

Les prêts subordonnés et participatifs s'élèvent à 86 430 K€

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 20 560 K€

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 3.2. – Répartition des opérations avec la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros) Créances	Durée résiduelle							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachée	Total 31.12.2005	Total 31.12.2004
Créances commerciales	15 874	0	0	0	15 874	4	15 878	17 342
Autres concours à la clientèle	500 698	1 013 864	2 480 541	2 708 023	6 703 126	47 835	6 750 961	6 066 552
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	516 572	1 013 864	2 480 541	2 708 023	6 719 000	47 839	6 766 839	6 083 894
Comptes ordinaires débiteurs	67 823	0	0	0	67 823	748	68 571	71 813
Provisions							98 620	113 624
Valeurs nettes au bilan							6 736 790	6 042 083

Note 3.3. – Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques :

(En milliers d'euros)	31.12.2005					31.12.2004				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions s/ encours douteux	Dont provisions/ encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions s/ encours douteux	Dont provisions/ encours douteux compromis
Particuliers	3 229 528	36 564	12 112	26 506	9 666	2 812 249	40 976	15 130	26 625	13 115
Autres professionnels	1 231 467	30 761	14 877	20 347	12 125	1 111 114	37 260	17 663	24 532	15 564
Sociétés financières	10	0	0	0	0	16	16	0	4	0
Entreprises	930 683	43 628	11 142	35 691	10 503	895 522	64 076	15 351	48 637	13 816
Collectivités publiques	920 435	1 342	26	164	26	830 183	1 347	25	538	25
Agriculteurs	488 206	23 636	11 342	15 798	10 047	471 436	21 576	9 018	12 997	8 017
Autres agents économiques	35 079	141	55	113	52	35 187	317	237	291	237
Total	6 835 408	136 072	49 554	98 619	42 419	6 155 707	165 568	57 424	113 624	50 774

Note 3.4. – Créances éligibles au refinancement de la banque centrale :

(En milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
Créances sur établissements de crédit	647 583	719 242
Eligibles	0	0
Non éligibles	640 331	708 456
Créances rattachées	7 252	10 786
Provisions	0	0
Créances sur la clientèle	6 736 790	6 042 083
Eligibles	0	0
Non éligibles	6 786 823	6 098 767
Créances rattachées	48 587	56 940
Provisions	98 620	113 624

Total net	7 384 373	6 761 325
-----------	-----------	-----------

Note 3.5. – Titres de transaction, de placement, titres de l'activité de portefeuille et titres d'investissement :

(En milliers d'euros)	31.12.2005					31.12.2004
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total 31.12.2005	Total 2004
Effets publics et valeurs assimilées					0	0
Créances rattachées					0	0
Provisions					0	0
Valeurs nettes au bilan					0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe						
émis par organismes publics	0	0	0	0	0	3 048
autres émetteurs	0	29 392	0	203 060	232 452	194 194
Créances rattachées	0	456	0	4 116	4 572	3 766
Provisions	0	1 188	0	0	1 188	1 228
Valeurs nettes au bilan	0	28 660	0	207 176	235 836	199 780
Actions et autres titres à revenu variable	178	155 011	1 054	0	156 243	138 980
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Provisions	0	839	0	0	839	1 015
Valeurs nettes au bilan	178	154 172	1 054	0	155 404	137 965
Total valeurs nettes	178	182 832	1 054	207 176	391 240	337 745
Valeurs estimatives		206 776	1 054	215 055	422 885	354 068

La ventilation s'entend hors actions propres

La valeur estimative s'entend hors créances rattachées

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 24 363 K€ au 31/12/05 contre 13 461 K€ au 31/12/04

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 1 989 K€ au 31/12/05 contre 2 202 K€ au 31/12/04

Note 3.5.1 – Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille : ventilation par grandes catégories de contrepartie.

(En milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	0	3 129
Etablissements de crédit	220 796	182 109
Sociétés financières	162 406	144 943
Collectivités locales	0	0
Entreprises et autres clientèles	8 038	7 565
Valeurs nettes au bilan	391 240	337 746

La ventilation du portefeuille s'entend hors actions propres

Note 3.5.2. – Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable :

(En milliers d'euros)	31.12.2005				31.12.2004			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	152 127	0	0	152 127	115 849	0	0	115 849
Titres non cotés (1)	80 324	0	156 243	236 567	81 394	0	138 980	220 374
Créances rattachées	4 572	0	0	4 572	3 767	0	0	3 767
Provisions	1 188	0	839	2 027	1 228	0	1 015	2 243
Valeurs nettes au bilan	235 835	0	155 404	391 239	199 782	0	137 965	337 747

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

— OPCVM français : 155 282 K€ ;

— dont OPCVM de capitalisation : 155 282 K€ ;

— OPCVM étrangers : 0 K€

Remarque : la ventilation s'entend hors actions propres

Note 3.5.3. – Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe par durée résiduelle :

(en milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31.12.05	Total 31.12.04
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 078	8 263	123 918	92 193	232 452	4 572	237 024	201 011
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions							1 188	1 228
Valeurs nettes au bilan							235 836	199 783

Note 3.6. – Titres de participation et de filiales :

Note 3.6.1. – Tableau des titres de participations :

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des Résultats	Quote-part de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties	Résultat	Année
				Brute	Nette			
I. Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la caisse régionale.								
A. Titres de participation détenus dans des établissements de crédit :								
B. Autres parts dans les entreprises liées :								
Simcad	5 008	800	100,00	5 008	5 008	0	192	2004
Valpeyrouse sci	1 520	99	99,90	1 522	1 522	200	512	2004
C. Autres titres de participation :								
Sas rue la boetie	1 615 917	7 655 066	2,94	302 167	302 167	3 353	528 279	2005
Sas sacam developpement	763 051	-14 460	2,95	21 521	21 521	6 649	27 381	2005
Snc credit agricole titres	15 245	22 478	2,55	1 483	1 483	0	1 113	2005
Sa defitech	2 550	1 368	33,34	2 455	940	0	-399	2005
Sas monecam finances	2 782	81	34,00	901	901	0	155	2004
Sas sacam fireca	50 872	-21 583	2,79	2 081	1 418	0	-2 245	2004
Sas ariane crédit	650	2	33,33	1 016	428	0	394	2004
II. Participations dont la valeur d'inventaire est < a 1 % du capital de la caisse regionale :								
- participations ds les ets de crédit				0	0	0		
- autres parts dans les entreprises liées				659	659	5 427		
- autres titres de participation				10 560	9 372	1 148		
Total part dans les entreprises liées et participations				349 373	345 419	16 777		

Note 3.6.2. – Valeur estimative des titres de participations :

(En milliers d'euros)	31.12.2005	31.12.2004
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Parts dans les entreprises liées :		
Titres non cotés	7 189	2 568
Titres cotés	0	0
Avances consolidables	5 627	5 999
Créances rattachées	0	0
Provisions	0	379
Sous-total parts dans les entreprises liées	12 816	8 188
Valeur estimative	13 380	8 751
Titres de participations :		
Titres non cotés	346 429	328 948
Titres cotés	0	0
Avances consolidables	1 148	323
Créances rattachées	163	215
Provisions	3 954	3 248
Sous-total titres de participation	343 786	326 238
Valeur estimative	610 237	550 941
Autres titres détenus à long terme :		

Titres non cotés	4	4
Titres cotés	0	0
Avances consolidables	5 551	6 998
Créances rattachées	38	199
Provisions	0	0
Sous-total autres titres détenus à long terme	5 593	7 201
Valeur estimative	5 555	7 201
Total valeur nette	362 195	341 627
Total valeur estimative	629 172	566 893

Note 3.7. – Variation de l'actif immobilisé :

(En milliers d'euros) Rubriques	Valeur au 31.12.2004	Augmentation	Diminution	Autres Mouvements	Valeur au 31.12.05
Partis dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	2 568	5 000	379	0	7 189
Avances en comptes courants d'associés	5 999	250	622	0	5 627
Provisions	379	0	379	0	0
Titres de participation :					
Valeurs brutes	313 473	23 977	1 022	0	336 426
Avances en comptes courants d'associés	323	1 025	200	0	1 148
Avances ou prêts destinés à capitalisation	15 475	17 639	23 112	0	10 002
Provisions	3 248	576	116	246	3 954
Autres titres détenus à long terme :					
Valeurs brutes	4	0	0	0	4
Avances en comptes courants d'associés	6 998	0	1 447	0	5 551
Provisions	0	0	0	0	0
Créances rattachées	414	97	310	0	201
Valeurs nettes au bilan	341 627	47 412	26 597	246	362 196
Immobilisations corporelles :					
Valeurs brutes	197 683	14 803	7 369	-4 039	201 078
Amortissements et provisions	-95 812	-13 881	5 959	0	-103 734
Immobilisations incorporelles :					
Valeurs brutes	11 538	62	137	0	11 463
Amortissements et provisions	-9 353	-739	137	0	-9 954
Valeurs nettes au bilan	104 056	245	1 410	-4 039	98 853

Note 3.8. – Les autres actifs et comptes de régularisation :

(En milliers d'euros) Rubriques	Montant 2005	Montant 2004
Autres actifs (1)	34 737	57 922
Instruments conditionnels achetés	548	667
Comptes de stock et emplois divers	73	176
Comptes de règlement	162	2 199
Débiteurs divers	33 761	54 653
Capital souscrit non versé	0	0
Actions propres	193	227
Comptes de régularisation	147 319	132 433
Comptes d'encaissement et de transfert (1)	73 017	66 962
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	1 691	1 952

Produits à recevoir et charges constatées d'avance	71 865	62 220
Charges à répartir	323	419
Autres comptes de régularisation	423	880
Valeurs nettes au bilan	182 056	190 355

(1) les montants sont indiqués en net et incluent les créances rattachées

Note 3.9. – Les provisions inscrites en déduction de l'actif.

(En milliers d'euros)	Solde au 31.12.2004	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Solde au 31.12.2005
Provisions déduites de l'actif :					
sur interbancaire	0	0	0	0	0
sur créances clientèle	113 624	84 077	102 621	(1) 3 540	98 620
sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	2 244	705	922	0	2 027
sur participations et autres titres détenus à long terme	3 627	576	494	245	3 954
Autres provisions	937	147	361	0	723
Total des provisions - Actif	120 432	85 505	104 398	3 785	105 324

(1) Il s'agit de l'effet d'actualisation des provisions au 31.12.2005 net de dotations et reprises.

Note 3.10. – Répartition des dettes envers les établissements de crédit par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total 31.12.2005	Total 31.12.2004
Etablissements de crédit						
Comptes et emprunts						
A vue	551	0	0	0	551	1 528
A terme	0	2 157	0	0	2 157	2 157
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Total en principal	551	2 157	0	0	2 708	3 685
Dettes rattachées		32			32	7
Valeurs au bilan	551	2 157	0	0	2 740	3 692
Opérations internes au crédit agricole :						
Comptes ordinaires	29 876	0	0	0	29 876	22 906
Comptes et avances à terme	780 796	1 262 212	1 596 170	1 568 435	5 207 613	4 762 103
Total en principal	810 672	1 262 212	1 596 170	1 568 435	5 237 489	4 784 199
Dettes rattachées					6 167	4 034
Valeurs au bilan					5 243 656	4 788 233

— Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale.

Note 3.11. – Répartition des comptes créditeurs à la clientèle :

Note 3.11.1 Par durée restant à courir.

(En milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31.12.05	Total 31.12.2004
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires créditeurs	2 073 744	0	0	0	2 073 744	95	2 073 839	1 897 836
Comptes d'épargne à régime spécial :								
A vue	33 407	0	0	0	33 407	0	33 407	33 240
A terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes créditeurs à terme	22 649	4 272	2 882	752	30 555	787	31 342	30 661
Valeurs au bilan	2 129 800	4 272	2 882	752	2 137 706	882	2 138 588	1 961 737

Note 3.11.2. – Par agents économiques :

(En milliers d'euros)	Année 2005	Année 2004
Particuliers	1 287 121	1 188 764
Agriculteurs	163 686	154 054
Autres professionnels	156 721	135 534
Sociétés financières	1 994	5 889
Entreprises	436 139	388 510
Collectivités publiques	4 720	1 249
Autres agents économiques	88 207	87 738
Total	2 138 588	1 961 738

Note 3.12. – Répartition des dettes représentées par un titre par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31.12.05	Total 31.12.04
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse	115	398	0	0	513	13	526	287
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	15 180	4 170	0	0	19 350	42	19 392	22 414
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs au bilan	15 295	4 568	0	0	19 863	55	19 918	22 701

Note 3.13. – Les autres passifs et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	Montant 2005	Montant 2004
Autres passifs (1)	34 429	69 452
Opérations de contrepartie (titres de transactions)	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Instruments conditionnels vendus	70	91
Comptes de règlement	575	271
Créditeurs divers	28 979	68 035
Versements restant à effectuer sur titres	4 805	1 055
Comptes de régularisation	77 395	68 627
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	14 965	13 926
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	4 703	8 383
Produits constatés d'avance et charges à payer	54 598	42 619
Autres comptes de régularisation	3 129	3 699
Valeurs au bilan	111 824	138 079

(1) les montants incluent les dettes rattachées

(2) les montants sont indiqués en net

Note 3.14. – Provisions pour risques et charges :

(En milliers d'euros)	Solde au 31.12.20 04	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres variations	Solde au 31.12.20 05
Provisions pour autres engagements sociaux (1)	0	140	6	0	1 249	1 383
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	391	858	0	251		998
Provisions pour risques fiscaux (2)	13 952	0	525	225		13 202
Provisions pour impôts (3)	3 042	0	627	0		2 415
Provisions liées aux encours (4)	0	15 929	0	0	0	15 929

Provision sectorielle arboriculture (5)	5 162	0	0	5 162		0
Provision Epargne Logement (6)	0	21 173		554		20 619
Autres provisions risques et charges (7)	8 846	12 776	185	1 578	- 1 249	18 609
Valeurs au bilan	31 393	50 876	1 343	7 770	0	73 155

(1) Provision pour médaille du travail en provenance de autres provisions pour risques et charges. (3) Comprend notamment les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(4) Provision sur base collective – cf § 2.1 page 10 -.

(5) Compte tenu de la provision sur base collective, la provision sectorielle sur les encours agricoles a été reprise intégralement.

(6) Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

— le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

— la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en [U+x009c]uvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les dispositions d'un règlement CRC sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement en cours d'adoption par le CNC.

Cette provision provient d'un reclassement du FRBG cf Note 3.17.

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Note 3.15. – Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montant	Montant
					2005	2004
Dettes subordonnées à terme	0	0	62 637	50 794	113 431	115 055
Emprunts participatifs	1 143	0	915	0	2 058	2 058
Autres emprunts subordonnés à terme	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
C/C bloqués des Caisses Locales	0	14 477	14 218	7 342	36 037	30 244
Dettes rattachées					1 648	1 838
Valeurs au bilan					153 174	149 195

Les Dettes subordonnées à terme sont à taux fixe. La charge d'intérêts s'élève à 5 571 k €.

Note 3.16.1. – Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

— Définition : Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique les modalités pratiques d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des engagements de retraite et avantages similaires telles que définies par l'ensemble du groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la recommandation n° 2003-R. 01 du 1^{er} avril 2003 reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ayant couvert ses engagements par une police d'assurance éligible auprès de PREDICA, cette dernière a fourni les éléments chiffrés permettant de servir les tableaux ci-après.

Présentation Passifs sociaux Normes IAS 19	2004	200
--	------	-----

Variation dette actuarielle	Dettes actuarielles au 31/12/03 et 31/12/2004 (obligatoire)	23 168	25 562
	Coût des services rendus sur la période (obligatoire)	1 008	1 101
	Effet de l'actualisation	1 161	1 353
	Cotisations de l'employé		0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
	Indemnités de cessation d'activité		0
	Prestations versées (obligatoire)	- 500	- 720
	(Gains) / pertes actuariels	726	3 056
	Dettes actuarielles au 31/12/04 et 31/12/05	25 562	30 352
Charge comptabilisée	Rendement attendu des actifs annualisé		
	Coût des services rendus en 2 004 et 2005	1 008	1 101
	Effet de l'actualisation	1 161	1 354
	Rendement attendu des actifs sur la période	- 690	- 1 068
	Amortissement du coût des services passés		0
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	620	2 303
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations		0
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus		0
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 098	3 690
Juste valeur des actifs du régime	En cas de fonds externalisés : valorisation des actifs		
	Juste valeur des actifs au 31/12/03 et au 31/12/2004	17 987	25 640
	Rendement attendu des actifs	690	1 068
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	106	752
	Cotisations de l'employeur	7 190	2 890
	Cotisations de l'employé	0	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	166	- 31
	Indemnités de cessation d'activité	0	0
	Prestations versées	- 500	- 720
	Juste valeur des actifs au 31/12/04 et au 31/12/2005	25 640	29 599
Provision/Actifs	Situation financière nette au 31/12/04 et au 31/12/05	25 562	30 352
	Coût des services passés non comptabilisés	0	0
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0
	(Provisions) / actifs au 31/12/04 et au 31/12/05	25 562	30 352
	Juste valeur des actifs	25 640	29 599
	Situation financière nette (passif) / actif au 31/12/04 et au 31/12/05	78	- 754
Réconciliation	(Provisions) / actifs au 31/12/2003 et au 31/12/2004	- 5 180	78
	Cotisations de l'employeur	7 190	2 890
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	166	- 31
	Paiements directs de l'employeur	0	0
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 2 098	- 3 691
	Situation financière nette bilan (passif) / actif au 31/12/04 et au 31/12/05	78	- 754

(Cette somme de 754 k € est inscrite dans un compte de charges à payer)

— Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes précise que les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Rendement des actifs des régimes : Hypothèses actuarielles utilisées en 2005 :

— les taux d'actualisation – 4,90 % IFC – 4,50 % Retraite complémentaire cadres direction – 4,23 % FOMUGEI ;

— les taux de rendement attendus des actifs du régime respectivement 4 %, 4,19 % et 4,30 % ;

— les taux attendus d'augmentation des salaires – >30 ans : 4 % – <30 ; 50> : 3 % – >50ans : 2,5 % ;

— table de mortalité INSEE 98 F.

Note 3.16.2. – Rémunération des dirigeants : Les avantages à court terme en 2005

Les avantages à court terme (charges payées sur l'exercice) sont les suivants :

Population concernée : Président, Vices Présidents, Cadres de direction	en k €
Nature	Montant
Les traitements et les salaires	178
Dont : les avantages en nature voiture et logement,	160
les primes de diplômes, mariage, naissance,	0
gratification,	252
supplément familial et salaire unique.	4
Les cotisations aux organismes sociaux	937
L'intéressement, les primes et autres rémunérations payables dans un délai de douze mois suivant la fin de l'exercice	135
Les tickets restaurants	0
La participation au restaurant d'entreprise	1
Prime de transport	0
Remboursement des frais professionnels	9

Avantages postérieurs à l'emploi :		En K €
Président, Vice-Présidents, Membres du Comité de Direction		
Variation dette actuarielle	Taux actualisation retenu en 2 004	4,50 %
	Dette actuarielle au 31/12/04 (obligatoire)	14 345
	Coût des services rendus sur la période (obligatoire)	635
	Effet de l'actualisation	785
	Cotisations de l'employé	
	Modification / Réduction / liquidation de plan	
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	
	Indemnités de cessation d'activité	
	Prestations versées (obligatoire)	- 578
	(Gains) / pertes actuariels	2 179
	17 365	
Charge comptabilisée	Rendement attendu des actifs annualisé	4,30 %
	Coût des services rendus en 2 005	635
	Effet de l'actualisation	785
	Rendement attendu des actifs sur la période	- 621
	Amortissement du coût des services passés	
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	973
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	
	1 772	

Juste valeur des actifs du régime	En cas de fonds externalisés : valorisation des actifs	
	Juste valeur des actifs au 31/12/04	14 480
	Rendement attendu des actifs	621
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	1 205
	Cotisations de l'employeur	1 772
	Cotisations de l'employé	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0
	Indemnités de cessation d'activité	0
	Prestations versées	- 578
	Juste valeur des actifs au 31/12/05	17 412
Provision/Actifs	Situation financière nette au 31/12/05	17 365
	Coût des services passés non comptabilisés	0
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0
	(Provisions) / actifs au 31/12/05	17 365
	Juste valeur des actifs	17 412
	Situation financière nette (passif) / actif au 31/12/05	47
Réconciliation	(Provisions) / actifs au 31/12/04	135
	Cotisations de l'employeur	1 772
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	- 88
	Paiements directs de l'employeur	0
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 1 772
		Situation financière nette (passif) / actif au 31/12/05

Note 3.16.3. – Droit individuel de formation :

Le total des droits acquis pour 2004 s'élève à 34 084 heures

Le total des droits acquis sur 2005 s'élève à 34 292 heures

Le total des droits utilisés au 31.12 2005 s'élève à 28 034 heures

Le total des droits restants s'élève donc à 40 342 heures soit une moyenne de 22 heures par agent. Ce total des droits restants ne tient pas compte des droits utilisés par certains agents par anticipation.

Note 3.17. – Fonds pour risques bancaires généraux :

(En milliers d'euros)	31.12 2005	31.12 2004
Epargne logement	0	22 014
Autres FRBG	10 660	15 578
Valeurs au bilan	10 660	37 592

Note 3.18. – Variation des fonds propres (avant répartition) :

(En milliers d'euros)	31.12 2005	31.12 2004	Variation 2005/2004
Parts sociales (1)	40 412	40 412	0
C.c.i. (2)	12 581	12 581	0
C.c.a. (3)	17 665	17 665	0
Total capital	70 658	70 658	0
Primes d'émission C.C.I	22 753	22 753	0
Primes d'émission C.C.A	120 061	120 061	0
Primes et écarts de fusion	47 516	47 516	0
Réserve légale	280 072	242 997	37 075
Réserves statutaires et contractuelles	154 693	86 717	67 976
Réserves réglementées de réévaluation	0	0	0
Autres réserves	5 063	62 094	- 57 031
Report à nouveau	- 4 428	- 5 289	861

Ecart de réévaluation	29	29	0
Résultat de l'exercice net avant distribution	82 723	63 623	19 100
Total capitaux propres	779 140	711 159	67 981
F.r.b.g	10 660	37 592	- 26 932
Dettes subordonnées	153 173	149 194	3 979
Dépôt de garantie à caractère mutuel	0	7	- 7
Total des fonds propres	942 973	897 952	45 021

(1) Le nombre de parts sociales (d'un nominal de 15.25 €) est de 2 649 994.

(2) Le nombre de CCI (d'un nominal de 15.25 €) est de 825 000 dont 1 366 détenus en propres par la Caisse Régionale.

(3) Le nombre de CCA (d'un nominal de 15.25 €) est de 1 158 331 ; ils sont intégralement détenus par Crédit Agricole S.A.

Note 4. – Informations relatives au hors bilan et opérations assimilées

Note 4.1. – Opérations à terme en devises non dénouées :

(En milliers d'euros) Opérations de change	2005		2004	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises	0	0	0	0
Euros	0	0	0	0
Opérations de change à terme	7 436	7 432	15 959	15 953
Devises	3 760	3 760	7 733	7 733
Euros	3 676	3 672	8 226	8 220
Total	7 436	7 432	15 959	15 953

Note 4.2. – Opérations sur instruments financiers à terme

(En milliers d'euros) Type d'opération	2005				2004	
	Opérations de couverture		Opérations autres que couvertures		TOTAL 2005	TOTAL 2004
	Sur marchés organisés	De gré à gré	Sur marchés organisés	De gré à gré		
Contrat d'échange de taux d'intérêt :						
SWAPS de taux prêteur		1 124 147		0	1 124 147	1 245 052
SWAPS de taux emprunteur		169 067		0	169 067	190 380
Options sur swap de taux prêteur		0		0	0	14 000
Options sur swap de taux emprunteur		0		0	0	0
FRA		0		0	0	0
Total		1 293 214		0	1 293 214	1 449 432
Autres opérations sur instruments financiers :						
Achat	0	60 328	0	0	60 328	23 656
Instruments de taux d'intérêt à terme ferme	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme conditionnel	0	13 589	0	0	13 589	17 207
Instruments de taux de change à terme ferme	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux change à terme conditionnel	0	46 739	0	0	46 739	6 449
Autres instruments à terme ferme	0	0	0	0	0	0
Autres instruments à terme conditionnel	0	0	0	0	0	0
Ventes	0	67 278	0	0	67 278	33 391
Instruments de taux d'intérêt à terme ferme	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme conditionnel	0	20 539	0	0	20 539	26 942

Instruments de taux de change à terme ferme	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux de change conditionnel	0	46 739	0	0	46 739	6 449
Autres instruments à terme ferme	0	0	0	0	0	0
Autres instruments à terme conditionnel	0	0	0	0	0	0
Total achat/ prêteurs	0	1 184 475	0	0	1 184 475	1 282 708
Total ventes/emprunteurs		236 345		0	236 345	223 771

Note 4.3. – Opérations sur instruments financiers à terme : répartition par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats d'échange de taux d'intérêt : total	346 859	780 071	166 283	346 859	780 071	166 283
Swap de taux prêteur	310 000	693 201	120 946	310 000	693 201	120 946
Swap de taux emprunteur	36 859	86 870	45 337	36 859	86 870	45 337
Options sur swap de taux prêteur	0	0	0	0	0	0
Options sur swap de taux emprunteur	0	0	0	0	0	0
F.r.a	0	0	0	0	0	0
Achats	47 025	544	12 758	47 025	544	12 758
Instruments de taux d'intérêt terme ferme	0	0	0	0	0	0
Caps, Floors, Collars	286	544	12 758	286	544	12 758
Instruments de taux d'intérêt terme conditionnel	46 739	0	0	46 739	0	0
Instruments de taux de change terme ferme	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux de change terme conditionnel	0	0	0	0	0	0
Ventes	47 025	544	19 708	47 025	544	19 708
Instruments de taux d'intérêt terme ferme	0	0	0	0	0	0
Caps, Floors, Collars	286	544	19 708	286	544	19 708
Instruments de taux d'intérêt terme conditionnel	46 739	0	0	46 739	0	0
Instruments de taux de change terme ferme	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux de change terme conditionnel	0	0	0	0	0	0
Total achats/prêteurs	357 025	693 745	133 704	357 025	693 745	133 704
Total ventes/emprunteurs	83 884	87 414	65 045	83 884	87 414	65 045
Opérations de change à terme	14 868	0	0	14 868	0	0
Total général	455 777	781 159	198 749	455 777	781 159	198 749

Aucune opération n'a été effectuée sur des marchés organisés et associés

Note 4.4. – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés :

— Cadre général : Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes. Il ne concerne que les opérations hors groupe c'est à dire hors CA S.A., les autres CR, Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management, BFT, BGPI, SOFINCO... Il est apprécié par le coût de remplacement et le risque potentiel futur.

Les contreparties autorisées dans le cadre de la gestion de la Caisse Régionale sont conformes aux recommandations du Crédit Agricole S.A qui prennent en compte :

- la nature de l'activité de la contrepartie,
- la notation interne du groupe Crédit Agricole,
- le niveau des fonds propres de la Caisse Régionale.

La politique de la Caisse Régionale est de limiter le nombre de contreparties aux intervenants majeurs de la place financière. Chaque nouvelle relation est soumise à l'arbitrage de la Direction Générale.

— Les instruments dérivés :

Les instruments dérivés, exclusivement de taux d'intérêts, sont destinés majoritairement à des opérations de macro couverture.

Comme précisé dans le cadre général ci-dessus les contreparties appartiennent soit au groupe Crédit Agricole soit sont des établissements financiers majeurs.

La juste valeur précisée à titre indicatif dans le tableau ci dessous est :

- pour les swaps donnée par les contreparties ;
- pour les Caps et Floors égale à la valeur comptable de la prime.

	31/12/2005	
	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures		
Options de change		
Options de taux		
F.r.a		
Swaps de taux d'intérêt	50 532	1 293 214
Swaps de devises		
Caps, Floors, Collars	468	34 128
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux		
Autres		
Total	51 000	1 326 824

Note 5. – Informations relatives au compte de résultat

Note 5.1. – Produits nets d'intérêts et revenus assimilés :

(En milliers d'euros)	31.12 2005	31.12 2004
Produits d'intérêts	359 581	338 591
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 697	1 359
Sur opérations internes au Crédit Agricole	30 824	31 526
Sur opérations avec la clientèle	296 709	278 383
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 800	9 130
Autres intérêts et produits assimilés	21 551	18 193
Charges d'intérêts	189 326	178 750
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 029	6 287
Sur opérations internes au Crédit Agricole	171 121	166 174
Sur opérations avec la clientèle	10 437	5 015
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	478	1 274
Autres intérêts et charges assimilées	1 261	0
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	170 255	159 841

Note 5.2.1. – Revenus des titres à revenus fixes :

(En milliers d'euros) Titres à revenus fixes	2005	2004
Titres de placement	504	798
Titres de l'activité portefeuille	0	0
Titres d'investissement	8 296	8 333
Parts dans les entreprises liées	0	0
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	0	0
Codevi	0	0
Opérations diverses sur titres	0	0
Revenus des titres à revenus fixes	8 800	9 131

Note 5.2.2. – Revenus des titres à revenu variable :

(En milliers d'euros) Titres à revenus variables	2005	2004
Titres de placement	19	39
Titres de l'activité portefeuille	0	0
Titres d'investissement	0	0

Parts dans les entreprises liées	1 710	744
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	18 887	14 202
Actions propres	3	5
Codevi	0	0
Opérations diverses sur titres	0	0
Revenus des titres à revenus variables	20 619	14 990

Note 5.3. – Produit net des commissions :

(En milliers d'euros) Type de commissions	31.12 2005		
	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les Ets de crédit	131	32	99
Sur opérations internes au Crédit agricole	24 229	5 966	18 263
Sur opérations avec la clientèle	30 663	215	30 448
Sur opérations sur titres	0	87	- 87
Sur opérations de change	169	0	169
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	0	0	0
Sur prestations de services financiers	79 502	9 572	69 930
Total	134 694	15 872	118 822

Note 5.4. – Solde des opérations sur portefeuilles de négociations :

(En milliers d'euros)	31.12 2005	31.12 2004
Solde des opérations sur titres de transaction	104	121
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	322	- 3 204
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	144	18
Solde des opérations sur portefeuille de négociation	570	- 3 065

Note 5.5. – Solde des opérations sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille :

(En milliers d'euros) Titres de placement	Montant 31.12 2005	Montant 31.12 2004
Dotations aux provisions	705	1 557
Reprises de provisions	919	4 150
Dotation ou reprise nette aux provisions	214	2 593
Plus-values de cession réalisées	2 921	2 085
Moins-values de cession réalisées	4	1 967
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	2 917	118
Frais d'acquisition	- 38	- 3
Solde des opérations sur titres de placement	3 093	2 708

Pas d'opération sur les titres de l'activité de portefeuille.

Note 5.6. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire :

(En milliers d'euros) Libellé	31.12 2005		31.12 2004	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Autres produits d'exploitation bancaire		24 051		24 074
Quote part des opérations bancaires faites en commun		0		226
Charges d'exploitation bancaires refacturées		0		0
Transfert de charges d'exploitation bancaire		0		0
Produits divers d'exploitation bancaire		21 834		21 330
Quote part des opérations faites en commun		4		598

Produits accessoires		2 213		1 919
Reprises de provisions pour risques et charges				0
Autres charges d'exploitation bancaire	1 594		1 056	
Quote part des opérations bancaires faites en commun	143		101	
Produits bancaires rétrocédés	0		0	
Charges diverses d'exploitation bancaire	1 451		893	
Quote part des opérations faites en commun	0		61	
Dotations aux provisions pour risques et charges	0		0	

Note 5.7. – Charges générales d'exploitation :

Note 5.7.1. – Frais de personnel :

(En milliers d'euros) Frais de personnel	Montant 31.12 2005	Montant 31.12 2004
Salaires et traitements (1)	59 059	56 892
Dont indemnités liées à la retraite		450
Charges sociales	32 149	30 225
Dont Charges de retraite	10 018	8 433
Intéressement	10 746	7 202
Participation	3 317	3 614
Impôts et taxes sur rémunérations	7 175	6 814
Transfert de charges	0	- 701
Total des frais de personnel	112 446	104 046

(1) Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste [U+x0093]salaires et traitements[U+x0094] ainsi que les dotations nettes de provisions pour risques et charges.

Note 5.7.2. -Autres frais administratifs :

(En milliers d'euros) Autres frais administratifs	Montant 31.12 2005	Montant 31.12 2004
Impôts et taxes	5 550	5 611
Services extérieurs	64 010	72 440
Autres frais administratifs	- 902	- 285
Transfert de charges	- 220	- 7 690
Total des autres frais administratifs	68 438	70 076

Note 5.7.3. – Effectif par catégorie (Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité) :

Catégorie de personnel	31.12 2005	31.12 2004
Cadres	408	413
Techniciens, animateurs d'unité	824	849
Employés	548	562
Total	1 780	1 824

Note 5.8. – Coût du risque.— Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagement hors-bilan, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes, à l'exception des provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupération sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses.

Pour les titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et pour les instruments financiers à terme, le coût du risque de contrepartie est porté directement dans les postes enregistrant les gains et les pertes sur ces portefeuilles, sauf en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie où cette composante peut être effectivement isolée et où les mouvements de provision sur risque de contrepartie sont alors inscrits en coût du risque.

(En milliers d'euros)	Montant 31.12 2005	Montant 31.12 2004
Provisions constituées	100 440	90 032

Provisions sur créances	93 174	89 664
Autres provisions	7 266	368
Reprises de provisions	94 446	90 104
Reprises de provisions sur créances	93 786	89 312
Autres reprises de provisions	660	792
Provisions nettes	5 994	- 72
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	1 004	1 155
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées	17 018	11 004
Récupérations sur créances amorties	758	1 007
Solde en bénéfice	0	0
Solde en perte	23 258	11 080

Note 5.9. – Résultat net sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)	Montant 31.12 2005	Montant 31.12 2004
Immobilisations financières		
Dotations aux provisions :		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	576	1 516
Reprises de provisions		
Sur titres d'investissement	3	3
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	494	2 045
Dotation ou reprise nette aux provisions		
Sur titres d'investissement	3	3
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 82	529
Plus-values de cessions réalisées		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	834	214
Moins-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	414	1 427
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	0
Solde des plus et moins-values de cession		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	420	- 1 213
Solde en perte ou en bénéfice	341	- 681
Immobilisations corporelles et incorporelles		
plus-values de cession	1 840	85
moins-value de cession	914	518
Solde en perte ou en bénéfice	926	- 433
Résultat net sur immobilisations	1 267	- 1 114

Note 5.10. -Charges et produits exceptionnels

(En milliers d'euros)	Dotation provision charges exceptionnelles	Rep. prov. ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
-----------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	---------------------------

Epargne Logement	21 173			
Risques opérationnels	4 919			
Total	26 092	0	0	0

Les dotations en charges exceptionnelles correspondent au reclassement d'une partie des FRBG (Fonds pour Risques Bancaires Généraux) en provisions pour risques et charges. Après ce reclassement il reste 10 660 milliers d'euros dans les FRBG.

En contrepartie, les reprises de FRBG apparaissent au compte de résultat pour 26 933 milliers d'euros et correspondent :
 – pour 22 014 milliers d'euros à la provision Epargne Logement reprise au 01.01.05 ;
 – pour 4 918 milliers d'euros à la provision pour risques opérationnels.

Note 5.11. – Impôt sur les bénéfices.— Il n'est pas comptabilisé d'impôts différés dans les comptes individuels à l'exception des provisions pour impôts différés relatives à des opérations ponctuelles telles que la participation à des opérations de leasing fiscaux par le biais de GIE.
 Les provisions pour risques fiscaux sont incluses sous cette rubrique.

(En milliers d'euros)	Au 31.12 2005
Impôt sur les bénéfices	37 394
Dotations aux provisions pour impôts (IS)	0
Reprise de provisions pour impôts (IS)	- 820
Total	36 574

Note 6. – Autres informations

Note 6.1. – Projet d'affectation du résultat :

(En milliers d'euros)	Résultat à affecter	Affectation des excédents	
		Conservés	Distribués
Résultat net	82 723		
Report à nouveau : changement de méthode	4 428		
Intérêts aux parts aux CL			1 404
Dividendes aux CCI			4 183
Dividendes aux CCA détenus par CA SA			5 873
Réserve légale		16 709	
Autres réserves		50 126	
Total	78 295	66 835	11 460

Note 6.2. – Publicité des honoraires des commissaires aux comptes :

(En milliers d'euros)	Cabinet Ernst & Young	Cabinet FIDUREL
Audit		
Commissariat aux comptes, certification, examen de comptes individuels et consolidés	150	64
Missions accessoires		
Autres prestations		
Juridique, fiscale et sociale		
Technologie de l'information		
Autres		
Total	150	64